

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT  
DES MURS ET DES SOLS**

CODE DE L'U.E. (2): <b>35 20 03 U11 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>302</b>
--	---

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Didier LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie : peinture, revêtement des murs et des sols	CT	B	10	
Travaux pratiques : peinture, revêtement des murs et des sols	PP	C	22	
<b>Part d'autonomie</b>		P	8	
Total des périodes			<b>40</b>	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

### Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2.Finalités particulières**

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail ;
- de réaliser des ouvrages simples de peinture et de revêtement des murs et des sols dans une construction.

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,  
en disposant du matériel adéquat ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : Initiation à la sécurité et à l'hygiène ».

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS**

### **4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,  
en disposant du matériel approprié ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- d'identifier, de décrire et de caractériser les produits et les outils couramment utilisés dans les travaux de peinture et de revêtement des sols et des murs ;
- de réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la peinture et du revêtement des sols et des murs ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix des composants mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS**

### **5. PROGRAMME DES COURS**

#### **5.1. EN TECHNOLOGIE : PEINTURE, REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS**

*En disposant du matériel nécessaire (recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) ;*

*dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;*

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

L'étudiant sera capable :

- d'identifier, de décrire et de caractériser l'outillage et le matériel couramment utilisé dans le domaine de la peinture et du revêtement des sols et des murs;
- de restituer les règles de manipulation, de transport et de stockage des matériaux utilisés en peinture et en revêtement de sols et de murs ;
- de citer et différencier les principales variétés de peintures et revêtement de sols et de murs ;
- de décoder les informations figurant sur les produits ;
- de calculer les quantités de matériaux nécessaires.

## **5.2.EN TRAVAUX PRATIQUES : PEINTURE, REVETEMENT DES SOLS ET DES MURS**

*En disposant du matériel adéquat ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,  
au départ de consignes de travail  
en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui  
l'entourent ;*

L'étudiant sera capable :

- d'organiser son poste de travail de manière rationnelle et ergonomique ;
- d'identifier les matériaux comportant des défauts éventuels ;
- de préparer les fonds pour recevoir la peinture et le revêtement des sols et des murs ;
- de mettre en œuvre les colles et enduits dans le respect des dosages prescrits ;
- de réaliser des ouvrages simples de pose de peinture et de revêtement de sols et de murs ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT  
DES MURS ET DES SOLS**

**6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de « Travaux pratiques : peinture et revêtement de sols et de murs », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : PEINTURE, REVETEMENT  
DES MURS ET DES SOLS**

**7. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.